

Je m'équipe d'un récupérateur d'eau de pluie

Demande de subvention





Soucieuse des problématiques environnementales, la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile met en œuvre des actions concrètes.

Les habitants des 6 communes membres sont incités à stocker l'eau de pluie grâce à un récupérateur, pour l'arrosage de leur jardin. Ce geste éco-citoyen permet non seulement de réaliser des économies mais également de s'adapter plus facilement au changement climatique.

Obtenez une subvention de :

- > 25 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'un volume compris entre 0 et 500 litres*
- > 50 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie d'un volume compris entre 501 à 1000 litres*

La Communauté de Communes finance **chaque récupérateur selon son volume.** Les récupérateurs d'eau de pluie devront être en matière recyclable et produits en Europe.

L'eau stockée dans les récupérateurs ne servira que pour l'arrosage. Les récupérateurs de plus de 1000 litres ne sont pas inclus dans ce dispositif.

* pour un récupérateur d'eau de pluie acheté dans le commerce. Réservé aux habitants de Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai.

MODALITE D'OBTENTION DE LA SUBVENTION POUR L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR(S)

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO) vous propose d'obtenir une subvention pour l'achat de récupérateur(s) d'eau de pluie.

Comment obtenir la subvention?

- Habiter une des communes de la Communauté de Communes : Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai ou Obernai ;
- · Utiliser le récupérateur d'eau de pluie sur le territoire de la Communauté de Communes :
- · Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à la Communauté de Communes accompagné de :
 - ▶ De la facture NOMINATIVE et détaillée (un simple ticket de caisse n'est pas suffisant) ;
 - ▶ D'un relevé d'identité bancaire ou postal;
 - ▶ D'un justificatif sur la nature recyclable de la matière qui compose le récupérateur et sur le lieu de fabrication (à demander au fournisseur).

Montant de la subvention :

Le montant de la subvention n'excédera pas 80% du montant d'achat TTC du récupérateur d'eau de pluie dans la limite de 25 € maximum pour une cuve comprise en 0 et 500 litres et 80% du montant d'achat TTC du récupérateur d'eau de pluie dans la limite de 50 € maximum pour une cuve comprise entre 501 et 1 000 litres.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Document à retourner complété, signé et accompagné de la facture nominative du récupérateur, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et du justificatif sur la matière et le lieu de fabrication à :

Fait à le le

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile 36 rue du Maréchal Koenig - 67210 OBERNAI

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande de subvention.